

FSF *Syndicalement* vôtre

DECFO-SYSREM Fin de la première mi-temps

Avec conviction et sûre de son choix, la délégation de la FSF a signé, le 2 juin, le document d'orientations générales pour les raisons suivantes :

Parce que nous avons arraché de nombreuses avancées intéressantes (voir page 3) ;

Parce que SYSREM apporte des améliorations sociales (notamment une marge de progression salariale plus importante pour les bas salaires) ;

Parce que SYSREM entraînera la revalorisation des fonctions « oubliées » ;

Parce que de nombreuses personnes avec une longue carrière verront leur salaire augmenter ;

Parce que la masse salariale sera accrue de 80 millions et que nous serions malavisés de « refuser » cet argent ;

Parce que le document signé n'est pas un accord final mais la mise à plat des grandes lignes pour les négociations futures ;

Parce que la FSF estime que beaucoup d'autres points pourront être gagnés jusqu'à un éventuel accord final ;

C'est donc sûre d'elle et « droite dans ses bottes » que la FSF a pris ses responsabilités en décidant de continuer les négociations.

Pendant ces négociations, la ligne stratégique de la FSF a toujours reposé sur deux axes :

1) Les 80 millions doivent être répartis avec le moins d'inégalités possible.

2) Les personnes occupant des fonctions dites « oubliées » et les personnes avec une longue expérience professionnelle doivent être revalorisées en priorité.

La FSF continuera à suivre cette ligne lors de la seconde phase de négociations qui débutera très prochainement.

Dans cette seconde phase, la FSF ouvrira des négociations sectorielles pour les fonctions qui le nécessitent. Elle négociera le fonctionnement des organes de recours et les mesures transitoires pour l'enseignement. Elle se battra pied à pied pour le maintien des indemnités (notamment dans le secteur de la sécurité).

La signature des orientations générales n'est pas un engagement de la FSF à la paix salariale. La FSF garde toute sa marge de manoeuvre et elle n'hésitera pas à appeler à manifester, voir à faire la grève, si les négociations devaient se bloquer ou aller dans un sens contraire à l'intérêt des employés de l'Etat.

Martial de Montmollin
Président élu

Un nouveau président à la tête de la FSF

Au premier juillet 2008, une fois l'intérim d'Alain Martin achevé, Martial de Montmollin présidera aux destinées de la FSF.

Martial n'a pas 30 ans (28 précisément), il est ingénieur forestier et membre (très actif) de la FSF depuis 2005. Il travaille au SFFN (service forêt-faune-nature) depuis 2004.

Voilà quelques mois déjà que Martial s'implique dans les négociations DECFO-SYSREM. Ingénieur comme notre actuel président, rigoureux, il manie avec dextérité courbes de Gauss, projections et autres calculs. On en a bien besoin !

Martial de Montmollin fait de la course à pied, de la voile, de la moto. La FSF se réjouit de pouvoir profiter des qualités de ce paisible amoureux des forêts, au caractère néanmoins fonceur et bien trempé.

suite en page 2

Un nouveau président à la tête de la FSF, suite...

Et Alain ?

Comme la FSF en était convenue avec l'Association des pasteurs et diacres, Alain Martin quitte la présidence de la FSF au 30 juin 2008.

Souvenez-vous; dans l'urgence, Alain avait accepté de reprendre la présidence FSF après le départ de Michel Gilliéron. Ce fut un intérim agité, lourd, fatiguant (nouveaux statuts, Decfo, nouvelles orientations de la FSF etc.) que notre Président a assumé avec brio, sérénité et courage. La FSF doit beaucoup à Alain. Nous regretterons son sens du dialogue, sa rigueur scientifique, sa disponibilité, son esprit rassembleur.

La FSF remercie ces deux présidents, celui qui sort, celui qui entre. Ils ont été ou seront le moteur de la faïtière, ils ont ou vont travailler pour vous, pour défendre vos conditions de travail, ils n'ont pas hésité à s'engager. On doit les applaudir !

Béatrice Métraux, Secrétaire générale

... et un second secrétaire général

Le service public est confronté à des changements douloureux mais inéluctables: privatisation de certains secteurs, redéfinition des tâches, évolution des métiers, avec en filigrane la problématique de l'allocation des deniers publics, toujours insuffisante. Les associations professionnelles doivent, elles aussi, faire face au changement. La FSF n'y échappe pas.

Aussi, a-t-elle décidé de professionnaliser ses structures en remplaçant le bureau exécutif par un secrétariat général renforcé d'un second secrétaire général, en confiant au Président un rôle plus important et en consolidant les compétences du comité central.

Pourquoi ?

Cette nouvelle organisation permettra de dégager des moyens humains pour mieux suivre les questions d'actualité ou sociétales, d'améliorer la communication, de stimuler les échanges avec et entre les associations membres de la FSF, de renforcer la présence de la FSF sur le terrain.

La disparition du bureau exécutif consolide le rôle du comité central puisqu'il devient l'organe exécutif de la FSF. Les secrétaires généraux seront au service du comité central qu'ils devront documenter pour permettre la détermination de la ligne politique de la FSF.

Quant au président, il aura un rôle important à jouer, il travaillera en collaboration avec le secrétariat général. Il sera le garant des institutions et de leur efficacité !

Réuni à Bottens le 19 avril dernier, le comité central a entériné ces changements à l'unanimité.

Comment ?

Les statuts sont donc en cours de révision et une première mouture a été présentée au comité central. Celle-ci prévoit, outre la disparition du bureau exécutif, la redéfinition des tâches du Président, du comité central et du secrétariat général. On y aborde également le nombre de délégués par association, ainsi que l'ouverture au parapublic. Les statuts modifiés, y compris les règlements d'application, seront présentés à l'Assemblée extraordinaire des délégués le 29 octobre prochain.

Combien ?

Tout ceci a un coût. Le budget alloué au bureau exécutif sera désormais dévolu au poste du second secrétaire général, engagé à 30%. L'augmentation des cotisations n'est donc pas envisagée à ce jour.

Qui ?

Un appel à candidature a été lancé en mai dernier auprès de chaque association de la FSF. La SPV a présenté la candidature d'Yves Froidevaux. Après entretien avec le candidat (déjà membre du bureau exécutif), le comité central a accepté cet engagement. L'assemblée des délégués, le 29 octobre prochain, doit encore ratifier ce choix.

Quelques mots sur cette candidature. Instituteur de formation, Yves Froidevaux partage actuellement son temps entre l'enseignement, la politique, son engagement à la SPV et une vie associative intense. Spécialiste informatique, créateur et gestionnaire de sites web, la FSF pense avoir trouvé en Yves Froidevaux un secrétaire général qui saura « booster » notre faïtière. « A la Ville », Yves Froidevaux, est le tout jeune papa de Basile. BM

DECFO - SYSREM**Fin de la première mi-temps**

Ce que nous avons gagné depuis la grève du 31 janvier.

Les infirmiers

Avec l'appui de l'ASI (Association suisse des infirmiers), la FSF a obtenu que les personnes de la chaîne 22508 (principalement les infirmières et infirmiers) soient reclassées automatiquement en classe 9 après 3 ans et sous certaines conditions. Dans les faits, 70% des infirmières et infirmiers profiteront de cette revalorisation.

Les enseignants

De nombreuses fonctions de l'enseignement seront revalorisées (p.ex instituteur) mais d'autres subiront des pertes à moyen terme. Pour la FSF, ceci est inacceptable. Néanmoins, la FSF a obtenu que le capital non utilisé du fonds du congé sabbatique de l'enseignement (COSAB) soit utilisé pour compenser ces pertes selon des modalités qui restent à définir.

Cette mesure ne remet pas en cause l'existence du fonds qui continuera à être utilisé pour financer les congés sabbatiques.

Les anciens

Les personnes avec une longue expérience professionnelle étaient les grands perdants du système proposé par le Conseil d'Etat: la majorité n'aurait touché aucun franc. La FSF a arraché au Conseil d'Etat la modification totale du système de fixation des futurs salaires. Cette modification permettra d'augmenter le salaire des «anciens» par rattrapage dès 2008.

Les plus défavorisés

La FSF a obtenu l'augmentation du salaire minimum de 100.- par mois (soit 3'600 frs). Pour la FSF, c'est nettement insatisfaisant et elle reviendra sur ce point dans la suite des négociations.

La FSF a également obtenu l'indexation du salaire minimum. Les personnes au salaire minimum verront donc celui-ci évoluer alors qu'actuellement il reste fixe.

Les formations complémentaires

La FSF a proposé et obtenu l'introduction à moyen terme de demi-classes en plus des 18 classes salariales initialement prévues. Ces demi-classes permettront à terme une meilleure prise en compte des formations complémentaires (par exemple, infirmier spécialisé).

Les cas problématiques

Dès le début des négociations, la FSF a exigé que soient constitués des organes de recours du classement salarial. Ces organes permettront aux personnes de contester leur niveau de salaire de façon individuelle ou collective.

www.fsf-vd.ch

DECFO - SYSREM

Fin de la première mi-temps

Quelques fonctions gagnantes

Exemples concrets des effets du nouveau système salarial (SYSREM) pour quelques fonctions gagnantes.

Cantonnier des routes cantonales, en milieu de carrière

Salaire annuel actuel (13 mois) :	57'417.-
Salaire en 2013 avec le système actuel (13 mois) :	62'562.-
Salaire en 2013 avec SYSREM (13 mois) :	68'981.-
Différence (en 2013) :	+ 6'420.-

Cantonnier des routes cantonales, au sommet de sa progression salariale

Salaire annuel actuel (13 mois) :	67'217.-
Salaire en 2013 avec le système actuel (13 mois) :	67'217.-
Salaire en 2013 avec SYSREM (13 mois) :	76'356.-
Différence (en 2013) :	+ 9'139.-

Instituteur, en milieu de carrière

Salaire annuel actuel (13 mois) :	75'833.-
Salaire en 2013 avec le système actuel (13 mois) :	84'498.-
Salaire en 2013 avec SYSREM (13 mois) :	90'986.-
Différence (en 2013) :	+ 6'488.-

Instituteur, au sommet de sa progression salariale

Salaire annuel actuel (13 mois) :	97'700.-
Salaire en 2013 avec le système actuel (13 mois) :	97'700.-
Salaire en 2013 avec SYSREM (13 mois) :	102'885.-
Différence (en 2013) :	+ 5'185.-

Surveillant A (agent de détention), au sommet de sa progression salariale

Salaire annuel actuel (13 mois) :	77'937.-
Salaire en 2013 avec le système actuel (13 mois) :	77'937.-
Salaire en 2013 avec SYSREM (13 mois) :	82'436.-
Différence (en 2013) :	+ 4'499.-